



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240624-3283-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2024
Date de mise en ligne : 26 juin 2024

MH/GG

DECISION MUNICIPALE DM_2024_078

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer une convention pour le prêt de l'espace Jean Vautrin du 1 septembre 2024 au 31 août 2025 avec les associations, compagnies artistiques, ou toutes structures suivantes :

ADAPEI 33, Bordeaux Open Air, Balterno Production, l'association Ay Carmela, l'association SAGE, la Cie Iquonapia, l'Amicale Laïque, Evad, Slowfest, le Radis Noir, le Musée Imaginé, Resto&Cie, Kinkila, Saxalf-Performance, l'association Cauri, l'Ensemble de Poche, le RIM, la Tangente, le Théâtre le Levain, le Cabinet Musical du Dr Larsène, l'association Arts Complices, 3IS, le CREAC, le Centre Social et Culturel l'Estey, Les Goualeurs de Paludate, la Retraite Sportive, Pôle Emploi Spectacle, CERAMA, CEFTI, La Pangée, les Comités de Quartier, le Collectif des Quartiers, les écoles de Bègles, l'IDDAC, Souyetek, la Cie Entresols.

Ces conventions concerneront l'accueil de répétitions, de spectacles, de formations ou de conférences sur la saison 2024/2025.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 25/06/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**